

Union européenne et Recherche



Service Espace Recherche Europe
Fabienne Giard
Juin 07

Quelques dates :

Avec l'Acte Unique (1986), l'UE se dote de compétences pour agir dans le domaine de la recherche.

Le traité de Maastricht (1992)

Le traité d'Amsterdam (1999) a intégré la politique de la recherche dans les objectifs de l'UE.

Le traité de Nice (2001)

Les états membres de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2007 :

Allemagne (D), Autriche (A), Belgique (B), Bulgarie (BG), Chypre (CY), Danemark (DK), Espagne (E), Estonie (EE), Finlande (FIN), France (F), Grèce (EL), Hongrie (HU), Irlande (IRL), Italie (I), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (L), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Pologne (PL), Portugal (P), République tchèque (CZ), Roumanie (RO), Royaume-Unis (UK), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Suède (S)

Les pays candidats :

Croatie (HR), Ancienne République Yougoslave de Macédoine (MK), la Turquie (TR)

En matière de recherche et de technologie, l'Union Européenne poursuit deux objectifs principaux :

Renforcer la compétitivité de l'industrie européenne

A l'origine, les traités communautaires n'avaient pas prévu une véritable politique commune de recherche et développement (R&D). Mais face à la concurrence des Etats-Unis et du Japon, l'UE a rapidement compris la nécessité de coopérer dans ce domaine afin de mettre en commun les savoir-faire des Etats membres et de favoriser la créativité. Le rôle des Etats membres reste néanmoins essentiel en la matière.

Depuis les années 80, l'UE élabore une politique commune. La création de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST) et des programmes ESPRIT et EUREKA ont permis de voir émerger une véritable démarche commune.

Concevoir un Espace européen de la recherche

Lors du Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'UE a fixé comme objectif de devenir d'ici 2010 la première puissance mondiale dans le domaine de la recherche.

Pour atteindre cet objectif, l'Union a décidé de créer un Espace européen de la recherche (EER), de la science et de la technologie pour favoriser l'excellence scientifique, la compétitivité et l'innovation par la promotion d'une meilleure coopération entre les différents acteurs.

Le 6ème PCRDT prévoyait pour la période 2002-2006 un budget de 17,5 milliards d'euros ;

Le 7ème programme cadre est quant à lui doté de 50,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

Depuis le traité de Maastricht, le Programme cadre de recherche est arrêté en codécision par le Parlement européen et le Conseil Européen.

Fonctionnement

L'action communautaire dans les domaines de la recherche et du développement technologique complète celle des Etats membres. Elle s'effectue grâce à l'intervention des instruments suivants :

- Les programmes cadres de recherche

Si l'UE est un espace d'échanges entre les hommes, les marchandises et les biens, elle est aussi un espace de partage de connaissances entre les chercheurs. Depuis 1984, cet échange se réalise sur la base de programmes communs européens qui donnent les grandes orientations de la politique R&D, fixent les priorités et dégagent les moyens financiers.

- Le Centre commun de recherche (CCR)

Les seules structures de recherche appartenant à l'UE sont celles du Centre commun de recherche. Réparti en sept unités dans toute l'Union, ce réseau fournit des avis et un soutien technique indépendants pour la Commission européenne. Il effectue également ses propres recherches scientifiques.

- La Banque européenne d'investissement (BEI)

Le programme Innovation 2010 de la BEI dispose annuellement de quelque 6,5 milliards d'euros à prêter ou à investir sous forme de capital-risque pour financer des projets technologiques. Le conseil européen souhaite ainsi que ces facilités aient un effet de levier supplémentaire pour la recherche en Europe.

Architecture

Lors du Sommet de Barcelone de 2002, l'Union Européenne s'est fixé l'objectif de consacrer d'ici 2010 l'équivalent de 3% du PIB global européen à la recherche et au développement.

En 2005, l'UE a défini son 7^{ème} programme pour la période 2007-2013.

Financement des programmes :

le programme "cooperation",
doté de plus de 32 milliards
d'euros ;

le programme "ideas", entièrement
nouveau, est doté d'environ 7,4
milliards d'euros ;

le programme "people", doté de
4,7 milliards d'euros ;

le programme "capacities",
représente un budget de 4.2
milliards d'euros ;

le programme spécifique CCR
devrait être doté d'1,7 milliard
d'euros ;

Le volet "Euratom" consacré à la
recherche en matière nucléaire, est
doté de 2,7 milliards d'euros pour
la période 2007-2013.



A consulter

Pour en savoir plus sur les
institutions et les activités de
l'Europe communautaire :

http://europa.eu/index_fr.htm

Pour en savoir plus sur les
programmes accès sur la recherche
http://cordis.europa.eu/fp7/home_en.html

cliquez sur la rubrique coopération pour avoir accès au
programme de travail SSH

L'architecture du volet "Communauté européenne" du
Programme Cadre de Recherche s'articule autour de 5
programmes spécifiques et un volet particulier :

- Le programme "cooperation" regroupe la recherche
collaborative, autour de 10 thématiques sectorielles
dont une intitulée **socio economic sciences and
humanities (SSH)**.

- Le programme "ideas", encourage l'excellence,
notamment par le financement d'équipes ou de projets
individuels de recherche exploratoire et ceci dans tous
les domaines de la science et de la technologie. Le
programme de travail annuel est élaboré par
l'European Research Council (Erc)

- Le programme "people", vise à développer les
échanges et la mobilité des chercheurs ; Il permet de
financer la mobilité des chercheurs en Europe aussi
bien au niveau individuel (bourse pour jeunes et
chercheurs expérimentés) qu'au niveau des réseaux
des laboratoires (recrutant des doctorants et post-docs).

- Le programme "capacities" a pour objet de renforcer
les capacités de recherche et d'innovation en Europe
par le développement des infrastructures de recherche,
des partenariats pour et avec les PME et de la mise en
réseau des acteurs au niveau régional.

- Le programme spécifique "centre de recherche
commun" développe ses activités dans le contexte
spécifique de la croissance, du développement durable
et de la sécurité.

- Le programme cadre de recherche comprend
également un volet "Euratom" consacré à la recherche
en matière nucléaire.

Pour nous contacter,
Service Espace Recherche Europe
Université Charles de Gaulle Lille 3
Bureau 111, Maison de la recherche
fabienne.giard@univ-lille3.fr